



Assemblée générale

UN 1977 ADV
SEP 13 1990
UN/ISA COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/45/448
8 septembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
Point 12 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Assistance en faveur des étudiants réfugiés en Afrique australe

Rapport du Secrétaire général

1. Comme les années précédentes, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a continué, en 1989 et 1990, à organiser et à appliquer des programmes d'assistance en matière d'enseignement et d'autres formes d'aide appropriée en faveur des réfugiés sud-africains et namibiens en Afrique australe et ailleurs. L'objectif de cette assistance était de permettre aux jeunes réfugiés d'acquérir les connaissances et les compétences de base nécessaires pour qu'ils deviennent productifs et autonomes dans leur pays d'asile et de les préparer à assumer des rôles de direction lors de leur rapatriement éventuel.

2. Les programmes d'enseignement du HCR pour les étudiants sud-africains et namibiens étaient axés sur l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire et allaient, par conséquent, jusqu'au niveau du diplôme de fin du premier cycle de l'enseignement secondaire (niveau "O"). Au-delà de ce niveau, l'enseignement a continué à être financé par le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, en vertu de l'accord passé entre ce programme et le HCR. Le HCR a toutefois continué à aider financièrement les étudiants réfugiés d'autres nationalités qui poursuivaient des études supérieures.

3. Les programmes d'assistance en matière d'enseignement ont été appliqués soit directement par les bureaux du HCR dans les différents pays, soit par l'intermédiaire d'autres organismes. Quelque 212 étudiants réfugiés namibiens et un étudiant réfugié sud-africain ont bénéficié d'une aide pour faire des études secondaires du premier cycle. Quelque 600 étudiants réfugiés sud-africains et des étudiants d'autres nationalités ont reçu une aide financière pour suivre à

* A/45/150 et Corr.1.

A/45/448

Français

Page 2

différents niveaux un enseignement primaire, professionnel ou secondaire au Botswana, au Lesotho, au Swaziland, au Mozambique et au Zimbabwe. Au Botswana, au Lesotho et au Swaziland, environ 35 étudiants d'autres nationalités ont pu faire des études universitaires. Cette assistance continuera pendant l'année universitaire 1990/91. Le montant de l'assistance en matière d'enseignement accordée aux Namibiens et aux Sud-Africains réfugiés en Afrique occidentale, qui était de 452 165 dollars en 1989, a été réduit à 207 700 dollars pour 1990 en raison du rapatriement d'un certain nombre de réfugiés namibiens au cours de l'année universitaire 1989/90.
